

AFFECTATION POST 3^{ÈME} 2022 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

**ATTENTION : selon l'évolution des contraintes sanitaires, des modifications d'organisation des Journées Portes Ouvertes et des entretiens de sélection sont possibles.
Les nouvelles dispositions s'il y a lieu seront communiquées par l'établissement d'origine et disponibles en ligne dans la rubrique « Orientation » sur le site du Rectorat :**

<https://www.ac-montpellier.fr/>

1. LES RECRUTEMENTS PARTICULIERS

1.1. Formations Éducation Nationale :

- **C.A.P. Agent de sécurité** **Annexe 1**
*Lycée Polyvalent Georges Pompidou – CASTELNAU LE LEZ
Lycée Professionnel Gaston Darboux – NIMES*

- **Baccalauréat Aéronautique** **Annexe 2**
Lycée des Métiers Frédéric Mistral – NIMES

- **Baccalauréat Professionnel Conducteur transport routier marchandises** **Annexe 3**
*Lycée Professionnel Ernest Ferroul – LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Lycée Professionnel Jules Raimu - NIMES*

- **Baccalauréat Professionnel Métiers de la sécurité** **Annexe 4**
*Lycée Professionnel Gaston Darboux – NIMES
Lycée Professionnel Jules Fil – CARCASSONNE
Lycée Polyvalent Georges Pompidou – CASTELNAU LE LEZ
Lycée Polyvalent Aristide Maillol – PERPIGNAN*

- **2^{nde} GT sections binationales : ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC** **Annexe 5**
*Lycée Polyvalent Germaine Tillion – CASTELNAUDARY
Lycée Général et Technologique Docteur Lacroix – NARBONNE
Lycée Général et Technologique Alphonse Daudet – NIMES
Lycée Général et Technologique Albert Camus – NIMES
Lycée Polyvalent Jacques Prévert – SAINT CHRISTOL LES ALÈS
Lycée Général et Technologique Georges Clémenceau – MONTPELLIER
Lycée Polyvalent Jules Guesde – MONTPELLIER
Lycée Général et Technologique Jean Moulin – PEZENAS
Lycée Général et technologique Chaptal – MENDE
Lycée Général et Technologique Arago – PERPIGNAN*

- **2^{nde} GT, sections internationales BFI* Espagnol / Anglo-américain / Arabe / Chinois** **Annexe 6**
*Lycée Général et Technologique Joffre – MONTPELLIER
Lycée Polyvalent Jules Guesde – MONTPELLIER*

- **Baccalauréat Professionnel « Accompagnement Soins et Services à la Personne »**
L'attention des candidats et de leur famille est appelée sur l'exigence d'être à jour de certains vaccins pour pouvoir effectuer les stages en structures d'accueil (stages obligatoires pour valider la formation). Il s'agit du DTP, du BCG et de l'Hépatite B. Par ailleurs, une vaccination COVID-19 à jour est susceptible d'être demandée sur certains lieux de stage.

*BFI : Baccalauréat Français International

1. 2. Formations maritimes :

L'intégration sur des formations maritimes dispensées par le **lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète** est conditionnée par l'obtention d'un certificat médical qui ne peut être délivré que par un médecin des gens de mer.

RDV au Service Santé des Gens de la Mer de Sète, au 04 67 46 33 28.

Du fait qu'il n'y a qu'un seul praticien dans la région, les délais d'attente peuvent être importants.

1.3. Formations agricoles :

● **Baccalauréat Professionnel Agricole « Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique »**

Les candidats doivent avoir satisfait les tests d'entrée (épreuve d'équitation, épreuve d'endurance, entretien de motivation) organisés par les établissements pour être autorisés à candidater sur cette formation.

Le niveau de pratique de l'équitation requis est le galop 5.

Ces tests auront lieu en avril / mai (contacter l'établissement d'accueil au plus tard fin mars pour s'inscrire aux tests d'entrée).

Dans la mesure où la réussite au test est une condition nécessaire mais pas suffisante pour être recruté et qu'elle peut être influencée par des facteurs extérieurs (stress, niveau du cheval...), le fait d'avoir satisfait au test dans au moins un des deux établissements autorise la candidature de l'élève sur l'un et/ou l'autre établissement, sans préjuger des résultats de l'affectation.

Les tests sont organisés à des dates différentes pour permettre une seconde chance aux candidats qui auraient échoué.

● **Baccalauréat Professionnel Agricole « Service aux Personnes et aux Territoires »**

L'attention des candidats et de leur famille est appelée sur l'exigence d'être à jour de certains vaccins pour pouvoir effectuer les stages en structures d'accueil (stages obligatoires pour valider la formation).

Il s'agit du DTP, du BCG et de l'Hépatite B. Par ailleurs, Une vaccination COVID-19 à jour est susceptible d'être demandée sur certains lieux de stage.

2. LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

● **2nde GT à horaires aménagés Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse**

Lycée Général et Technologique Georges Clémenceau – MONTPELLIER

Annexe 7

D'autres formations ont vu s'établir un certain nombre **d'usages** au cours des années :
accueil sur RDV, Journées Portes Ouvertes, mini-stages, voire épreuve d'évaluation manuelle ou graphique.

Ces actions spécifiques permettent également aux établissements d'accueil d'apprécier la pertinence des candidatures des élèves.

Il leur est possible de communiquer leurs conclusions aux établissements d'origine pour chaque élève reçu, au moyen **de la fiche de liaison** fournie par la DRAIO* (cf **Annexe 8**).

Ces informations éclaireront les membres de l'équipe éducative pour formuler leur avis sur une candidature lors du conseil de classe (1 fiche par vœu).

*DRAIO : Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation

C.A.P. Agent de sécurité

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à ce CAP requiert des aptitudes particulières qui pourront être appréciées au cours d'un entretien de sélection.

DOSSIER SPECIFIQUE DE CANDIDATURE

Le dossier spécifique de candidature devra être retiré ou téléchargé sur le site de l'établissement à **partir du 7 février 2022**.

- **Lycée Professionnel Gaston Darboux - Service scolarité**
7 rue Jules Raimu - CS 23024
30908 NIMES CEDEX 2 - 04 66 62 90 30 (secrétariat élèves poste 392)
<https://www.lyc-darboux-nimes.ac-montpellier.fr>
- **Lycée Polyvalent Georges Pompidou – Secrétariat du DDFPT**
351 avenue de Lattre de Tassigny
34170 CASTELNAU LE LEZ – 04 67 02 99 10
<https://www.lyc-pompidou-castelnaulelez.ac-montpellier.fr>
(rubrique inscriptions)

Date limite de retour du dossier à l'établissement demandé : **vendredi 15 avril 2022** délai de rigueur.

ATTENTION : UNE SEULE CANDIDATURE POSSIBLE

soit au Lycée Professionnel G.Darboux, soit au Lycée Polyvalent G. Pompidou.

SÉLECTION

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien individuel qui aura lieu **entre le lundi 2 mai et le mercredi 25 mai 2022**.

AFFECTATION

La liste des candidats avec les avis de la commission d'examen des candidatures sera transmise à la DRAIO* pour le **vendredi 3 juin 2022**.

Elle sera prononcée fin juin par le DASEN* à l'issue des procédures générales d'affectation.

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2^{nde} GT, spécifique ou professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.

*DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

*DRAIO : Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation

Baccalauréat Professionnel Aéronautique

DOSSIER SPÉCIFIQUE DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être retiré ou téléchargé sur le site de l'établissement à **partir du mardi 8 mars 2022** :

Lycée des Métiers Frédéric MISTRAL

457, ancienne route de Générac
BP 17149 -30913 Nîmes Cedex 2
Tél 04 66 04 72 72

<https://www.lyceemistralnimes.net/>

Date limite de retour des dossiers à l'établissement demandé : **vendredi 8 avril 2022** délai de rigueur.

SÉLECTION

Une commission examinera les dossiers et émettra un avis sur les candidatures. Les dossiers seront transmis par l'établissement à la DRAIO* pour saisie de l'avis **pour le vendredi 3 juin 2022 au plus tard**.

AFFECTATION

Elle sera prononcée fin juin par le DASEN* à l'issue des procédures générales d'affectation.

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2^{nde} GT, spécifique ou professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.

*DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

*DRAIO : Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation

Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier

La note de service n°82-285 du 8 JUILLET 1982 (B.O. n° 29 du 22 JUILLET 1982) prévoit un **contrôle médical obligatoire pour tous les élèves qui souhaitent s'orienter vers la formation de conducteur routier**. Les modalités d'application suivantes ont été définies.

Cette visite obligatoire, sera faite par le médecin dans l'établissement scolaire où se trouve l'élève qui établira un certificat médical, précisant si l'élève est apte ou inapte, à la formation de conducteur routier.

Dès que le chef d'établissement a connaissance d'une candidature à cette spécialité, il doit en avertir le médecin.

Les visites médicales doivent être effectuées **avant le vendredi 15 avril 2022** pour qu'un dialogue avec les familles puisse être repris en cas d'inaptitude, sous la responsabilité du chef d'établissement et avec le concours du Psychologue de l'Éducation Nationale.

LES CRITÈRES OBLIGATOIRES DE SÉLECTION

- L'assurance d'une acuité visuelle totale de 16/10 minimum pour les deux yeux, à la condition d'un minimum de 6/10 pour un œil, en vision corrigée, soit :

10/10 et 6/10

9/10 et 7/10

8/10 et 8/10

- Les résultats d'un examen clinique attestant que le candidat ne présente aucun signe pathologique du rachis.

Un contrôle radiologique ne sera demandé à l'élève qu'en cas de doute quant à l'existence d'une pathologie éventuelle du rachis.

Baccalauréat Professionnel Métiers de la sécurité

DOSSIER SPÉCIFIQUE DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être retirés ou téléchargés sur le site de l'établissement à **partir du lundi 7 février 2022**.

- Pour les candidats résidant dans l'**Aude** au :
Lycée Jules Fil - Service scolarité
Boulevard Joliot-Curie – CS 50076
11890 CARCASSONNE cedex 9 – 04 68 47 82 66 – www.lyceejulesfil.com
- Pour les candidats résidant dans le **Gard** ou en **Lozère** au :
Lycée Professionnel Gaston Darboux - Service scolarité
7 rue Jules Raimu - CS 23024
30908 NIMES CEDEX 2 - 04 66 62 90 30 (secrétariat élèves poste 392)
<https://www.lyc-darboux-nimes.ac-montpellier.fr>
- Pour les candidats résidant dans l'**Hérault** au :
Lycée Polyvalent Georges Pompidou – Secrétariat du DDFPT
351 avenue de Lattre de Tassigny
34170 CASTELNAU LE LEZ – 04 67 02 99 10 –
<https://www.lyc-pompidou-castelnaulelez.ac-montpellier.fr>
(rubrique inscriptions)
- Pour les candidats résidant dans les **Pyrénées Orientales** au :
Lycée Polyvalent Aristide Maillol
73 avenue Pau Casals – BP 30544
66005 PERPIGNAN Cedex – 04 68 52 65 65 – <https://www.lyc-maillol-perpignan.ac-montpellier.fr>

Date limite de retour des dossiers à l'établissement demandé : **vendredi 1 avril 2022** délai de rigueur

SÉLECTION

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien individuel qui aura lieu **entre le lundi 2 mai et le mercredi 25 mai 2022**.

AFFECTATION

La liste des candidats avec les avis de la commission d'examen des candidatures sera transmise à la DRAIO* pour le **vendredi 3 juin 2022**. Elle sera prononcée fin juin par le DASEN* à l'issue des procédures générales d'affectation.

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2nde GT, spécifique ou professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.

*DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

*DRAIO : Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation

Seconde Générale et Technologique Sections binationales ABIBAC – BACHIBAC – ESABAC

La note de service NORMANE 1104736 N du 14 février 2011 (Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative) rappelle que :

- ▶ Les conditions d'admission dans les sections binationales sont définies par les textes réglementaires, en particulier les arrêtés suivants :
 - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du Baccalauréat et du diplôme *Allgemeine Hochschulreife*.
 - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du Baccalauréat et du diplôme du *Bachillerato*.
 - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du Baccalauréat et du diplôme de *l'Esame di Stato*.
- ▶ Le recrutement des élèves dans ces sections se fait au regard :
 - des résultats scolaires enregistrés dans la langue considérée.
 - de l'expérience de la pratique de la langue que peut avoir l'élève.
 - des avis motivés de l'enseignant de langue concerné et du Professeur Principal.

Section ABIBAC (préparation du double Bac français-allemand)

- **Lycée Docteur Lacroix – Narbonne**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée :

<http://www.lyc-lacroix-narbonne.ac-montpellier.fr/> rubrique "offre de formation" ou demandé au collège d'origine et sera adressé **par ce dernier avant le vendredi 13 mai 2022 au :**

*Lycée Docteur Lacroix
Rue Gay Lussac
11100 NARBONNE*

Journée Portes Ouvertes spécifique le : samedi 12 mars 2022.

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au Lycée Lacroix **entre le mardi 24 mai et le mercredi 25 mai 2022** (sur convocation personnelle).

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* de l'Aude **pour le vendredi 3 juin 2022 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Alphonse Daudet – Nîmes**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du Lycée :

www.lyceedaudet.fr/ rubrique « spécificités de l'établissement », « section ABIBAC » et sera adressé par courrier **avant le vendredi 13 mai 2022 à :**

*Lycée Alphonse Daudet
3 boulevard Victor Hugo
30039 NIMES CEDEX*

Journée Portes Ouvertes spécifique le : 12 mars 2022.

Une commission examinera les dossiers. La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* du Gard **pour le vendredi 3 juin 2022 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

- **Lycée Georges Clemenceau – Montpellier**

Le dossier de candidature sera disponible au téléchargement à partir du **mardi 8 mars 2022** sur le site internet du Lycée : <https://cite-scolaire-clemenceau-montpellier.ac-montpellier.fr/>

Il devra être adressé **avant le lundi 9 mai 2022** à l'adresse suivante :

*Lycée Georges Clémenceau
31 avenue Georges Clemenceau
34060 MONTPELLIER CEDEX*

Une réunion de présentation de la section ABIBAC aura lieu **le jeudi 3 février 2022 à 18h** au Lycée.

Une commission examinera les dossiers. La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* de l'Hérault pour le **vendredi 3 juin 2022 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

Section BACHIBAC (préparation du double Bac français-espagnol)

- **Lycée Germaine Tillion – Castelnaudary**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : <https://www.lyc-tillion-castelnaudary.ac-montpellier.fr/bachibac> ou demandé au collège d'origine et **sera adressé avant le vendredi 22 avril 2022** par courrier à :

*Lycée Germaine Tillion
Secrétariat de direction – candidature BACHIBAC
1 avenue du campus Jean Durand
BP 51301
11493 Castelnaudary Cedex*

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au Lycée sur convocation personnelle des candidats. La liste des candidatures retenues sera transmise à la DSDEN* de l'Aude **pour le vendredi 3 juin 2022 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Albert Camus – Nîmes**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du Lycée : <https://www.lyc-camus-nimes.ac-montpellier.fr> ou demandé au secrétariat du Lycée et sera adressé **avant le lundi 9 mai 2022** au

*Lycée Albert Camus - Secrétariat, gestion des élèves
BP 7069 – 51 avenue Georges Pompidou
30911 NÎMES*

Journée Portes Ouvertes spécifique le : 9 avril 2022.

La liste des candidatures retenues sera transmise à la DSDEN* du Gard **pour le vendredi 3 juin 2022 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

- **Lycée Jacques Prévert – Saint Christol-lès-Alès**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du Lycée (ou demandé au collège d'origine):

<https://www.lyc-prevert-stchristollesales.ac-montpellier.fr/>

Il devra être adressé **avant le mercredi 13 avril 2022** par courrier au :

Lycée Jacques Prévert
Secrétariat élèves
Candidature BACHIBAC
1 place Lucie Aubrac
30380 ST-CHRISTOL LES ALES

La liste des candidatures retenues sera transmise à la DSDEN* du Gard **pour le vendredi 3 juin 2022 au plus tard**.
L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Jules Guesde – Montpellier**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : www.julesguesde.fr **avant le vendredi 8 avril 2022** et sera adressé **avant le vendredi 15 avril 2022 dernier délai** par courrier au :

Lycée Jules Guesde
Pôle élèves - section BACHIBAC
110 avenue de Lodève
CS 89004
34060 MONTPELLIER CEDEX 2

Journée Portes ouvertes spécifique à la section BACHIBAC le **mercredi 23 mars 2022 à 14h**.

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au Lycée Jules Guesde **du mercredi 18 au vendredi 20 mai 2022** (sur convocation personnelle).

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* de l'Hérault pour le **vendredi 3 juin 2022 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Jean Moulin – Pézenas**

Le dossier de candidature sera disponible au téléchargement **début janvier 2022** sur le site internet du Lycée :

<https://lyc-moulin-pezenas.ac-montpellier.fr/>

Il devra être adressé **avant le vendredi 15 avril 2022** par mail (ce.0340059e@ac-montpellier.fr) ou par courrier à :

Lycée Général et Technologique Jean Moulin
Secrétariat de la scolarité
1 avenue Vidal de la Blache
34120 PEZENAS

Journée Portes Ouvertes spécifique le : samedi 12 mars 2022 de 9h à 12h

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au Lycée **mi-avril** (sur convocation personnelle)
Une commission examinera les dossiers. La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* de l'Hérault pour le **vendredi 3 juin 2022 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

- **Lycée Jean-Antoine Chaptal – Mende**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée (<https://lyc-chaptal-mende.ac-montpellier.fr/>) ou demandé au collège d'origine et adressé **avant le jeudi 12 mai 2022 au plus tard** par mail à :

sec.scolaritechaptal@ac-montpellier.fr

Journée Portes Ouvertes spécifique le : 12 mars 2022.

Des entretiens auront lieu au Lycée Chaptal **entre le jeudi 19 et le mercredi 25 mai 2022.**

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* de la Lozère pour le **vendredi 3 juin 2022 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Arago – Perpignan**

Le formulaire de candidature sera demandé au collège d'origine. Une fois rempli par la famille et visé par le collège d'origine, le dossier devra être déposé en main propre au secrétariat des élèves du Lycée Arago ou être adressé par courrier au :

*Lycée François Arago
Secrétariat des élèves
2 avenue du lycée
BP 60119
66001 PERPIGNAN*

Journée Portes Ouvertes spécifique le : samedi 5 février 2022 de 9h à 12h.

La date limite de réception des dossiers est fixée au **lundi 16 mai 2022.**

Les dossiers reçus hors délai ne seront pas étudiés.

Des entretiens auront lieu au Lycée Arago **entre le vendredi 20 mai et le vendredi 03 juin 2022.**

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* des Pyrénées Orientales pour le **vendredi 3 juin 2022 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

Section ESABAC (préparation du double Bac français-italien)

- **Lycée Jules Guesde – Montpellier**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : www.julesguesde.fr **avant le vendredi 8 avril 2022** puis **adressé avant le vendredi 15 avril 2022 dernier délai** par courrier au :

*Lycée Jules Guesde
Pôle élèves – section ESABAC
110 avenue de Lodève
CS 89004
34060 MONTPELLIER CEDEX 2*

Journée Portes Ouvertes spécifique à la section ESABAC le mercredi 23 mars 2022 à 14h.

Des entretiens de motivation et d'évaluation des compétences linguistiques auront lieu au Lycée Jules Guesde **du mercredi 18 au vendredi 20 mai 2022** (sur convocation personnelle).

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* de l'Hérault pour le **vendredi 3 juin 2022 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2nde GT, spécifique ou professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.

* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Seconde Générale et Technologique menant au Baccalauréat Français International (BFI)

Le décret n° 2021-1054 et l'arrêté du 6 août 2021 modifient les dispositions du Code de l'éducation pour la mise en place des classes menant à l'option internationale du baccalauréat intitulée « baccalauréat français international » (BFI).

Le Bulletin Officiel N°2 du 13 janvier 2022 fixe les modalités d'accès des élèves aux classes de cycle terminal menant au Baccalauréat Français International.

BFI* Espagnol : Lycée Joffre – Montpellier

Les candidats devront télécharger le dossier sur le site du lycée à compter mercredi 12 janvier 2022 :

<https://www.lyc-joffre-montpellier.mon-ent-occitanie.fr>

Une réunion d'information à l'intention des élèves de troisième et de leurs parents a eu lieu **le mardi 14 décembre 2021 à 18h00 en salle Lumière** au lycée Joffre.

Parallèlement, les chefs d'établissement d'origine établiront la liste des candidats à cette section, avec le nom et le RNE de leur établissement, et l'adresseront accompagnée des dossiers de candidature **pour le mardi 15 février 2022 au plus tard par mail ou par courrier à l'adresse suivante :**

lycee.joffre@ac-montpellier.fr

*Madame le Proviseur du Lycée Joffre - Secrétariat de la scolarité - BFI
150 allée de la citadelle
34060 MONTPELLIER CEDEX 2*

Les tests de sélection oraux et écrits auront lieu au Lycée Joffre, sur convocation personnelle et présentation de la carte d'identité **le mercredi 16 mars 2022 en salles E100 et E105.**

08h00-12h00 : Entretien (oral) pour les élèves de 3^{ème} section OIB du Collège Joffre

13h00-14h30 : Ecrit pour tous les élèves, salle EUREKA

15h00-18h30 : Entretien (oral) pour les élèves de 3^{ème} hors section OIB du Collège Joffre, salles E100 et E105

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* de l'Hérault **pour le vendredi 3 juin 2022 au plus tard.** L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

BFI* Anglo-Américain / Chinois / Arabe : Lycée J. Guesde – Montpellier

La fiche d'inscription aux tests sera téléchargée sur le site du lycée : www.julesguesde.fr **avant le 18 mars 2022** et le dossier d'inscription sera retourné avant le **vendredi 1er avril 2022 dernier délai** par courrier au :

*Lycée Jules Guesde – Pôle élèves – Sections Internationales
110 avenue de Lodève - CS 89004
34060 MONTPELLIER CEDEX 2*

Journée Portes Ouvertes spécifique le mercredi 23 mars 2022 à 14h.

Les tests de sélection écrits (pour tous les candidats) puis oraux (candidats admissibles seulement), auront lieu au Lycée Jules Guesde sur convocation personnelle.

- **Tests écrits : mercredi 30 mars 2022 à 13h30**
- **Tests oraux : du mercredi 18 au vendredi 20 mai 2022**

* BFI : Baccalauréat Français International

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* de l'Hérault **pour le vendredi 3 juin 2022 au plus tard**.
L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* sur proposition du Chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2^{nde} GT, spécifique ou professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.

* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Seconde Spécifique à horaires aménagés Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse Lycée Georges Clémenceau - Montpellier

A. Candidatures des élèves extérieurs au Conservatoire à Rayonnement Régional :

1) Faire une pré-inscription

- Soit en ligne :

À effectuer à **partir du 10 janvier 2022** sur le site internet du CRR* <https://conservatoire.montpellier3m.fr>, rubrique "inscriptions" **avant le 5 mars 2022**.

- Sur papier :

Le dossier est à télécharger sur le site internet du CRR* <https://conservatoire.montpellier3m.fr>, rubrique "inscriptions" et à retourner dûment rempli au CRR* **avant le 5 mars 2022**.

2) Passer un concours d'entrée :

Le samedi 26 mars 2022 (Musique) et samedi 2 avril 2022 (Danse).

Les candidats apporteront le jour-même les copies des bulletins scolaires de l'année en cours.

Pour les danseurs, un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de la danse devra également être présenté.

B. Les candidatures des élèves déjà inscrits au Conservatoire à Rayonnement Régional :

Ces élèves déjà inscrits au CRR* sont dispensés du concours d'entrée.

Ils devront télécharger sur le site internet du CRR* <https://conservatoire.montpellier3m.fr>, rubrique "inscriptions" à **partir du 10 janvier 2022** et le retourner complété et accompagné des copies des bulletins scolaires de l'année en cours ainsi que d'une enveloppe timbrée **avant le samedi 5 mars 2022**.

La liste des candidats retenus sera transmise à la DSDEN* de l'Hérault pour le **vendredi 3 juin 2022**.

L'admission des élèves sera prononcée par le DASEN* à l'issue des procédures générales d'affectation.

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de candidature pour la poursuite d'études en 2^{nde} GT, spécifique ou professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.

* CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional

* DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

FICHE DE LIAISON DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET D'ORIGINE

NOM DE L'ÉLÈVE :

Prénom

G F

Date de naissance :

|_|_|_|_|_|_|_|
jour mois année

Établissement fréquenté en 2020 – 2021 :

Nom :

Ville :

Classe :

Cachet de l'établissement d'accueil :

SPÉCIALITÉ de 2^{nde} Professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP sur laquelle porte cet avis :

AVIS porté par le chef d'établissement d'accueil pour la spécialité ci-dessus :

COTATION de l'avis du chef d'établissement d'accueil :

RÉSERVÉ

SANS OPPOSITION

FAVORABLE

TRÈS FAVORABLE

Date :

Signature du chef de l'établissement d'accueil :